

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	20 ^{ème}
Nom de site		Numéro	T10664
Adresse du site	24-26, rue des Prairies	Hauteur	R+5 (19m)
Bailleur de l'immeuble	RIVP	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site existant 2G/3G/4G et ajout de 3 gabarits antennaires en tant que réservation pour les technologies futures		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	23/09/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	27/09/2019
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	23/11/2019
Historique et contexte	néant

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz). L'orientation des antennes est 0°, 120° et 240°		
Distance des ouvrants	1m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	3 à 8°
Estimation	0° <4V/m/ 120° <4V/m/ 240° <5V /m	Vis-à-vis (25m)	R+5 120/240°
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par des antennes de même taille accueillant en plus le 700MHz. 3 antennes panneaux seront également ajoutées en tant que réservations antennaires dans les fausses cheminées existantes et à installer.
Zone technique	6 nouveaux modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	25m (0 et 240°) 22.25m (120°)

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

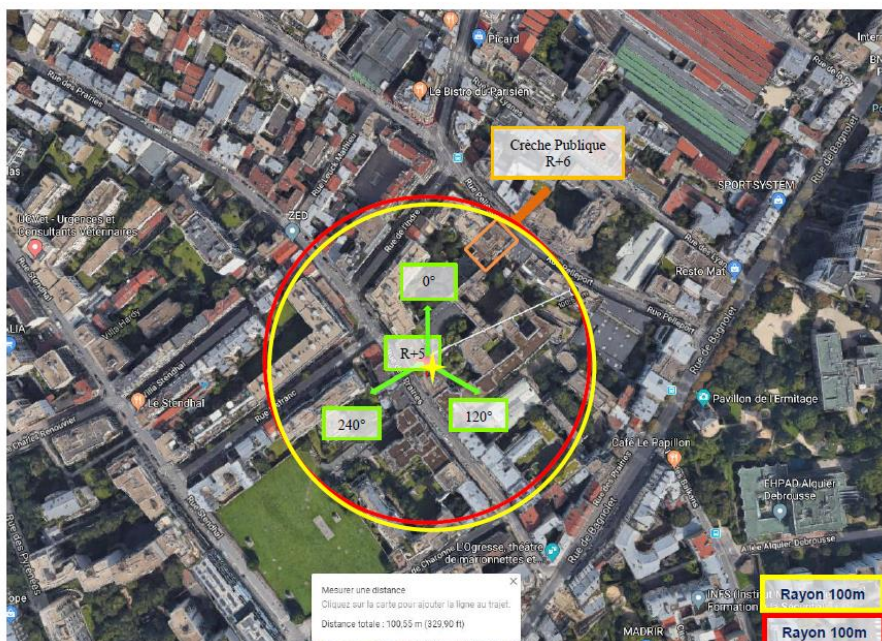
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche publique Commune de Paris	19B Rue Pelleport	R+6	Oui	90m	Inférieur à 1V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Localisation des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m.

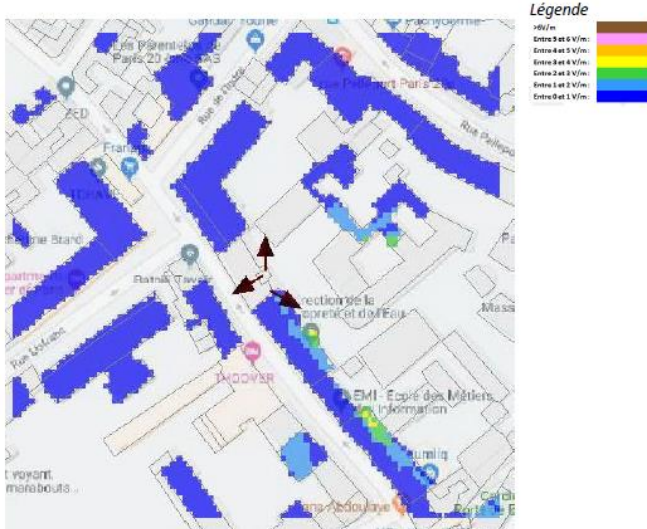


Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

Simulation et conformité au seuil de la Charte

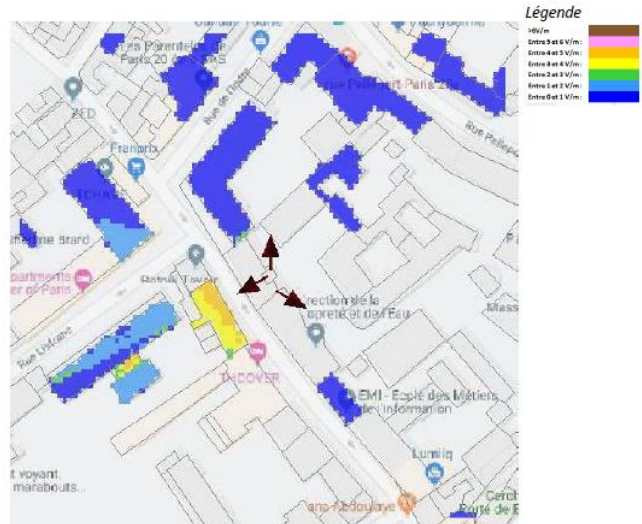
a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.



b. Azimut 120°

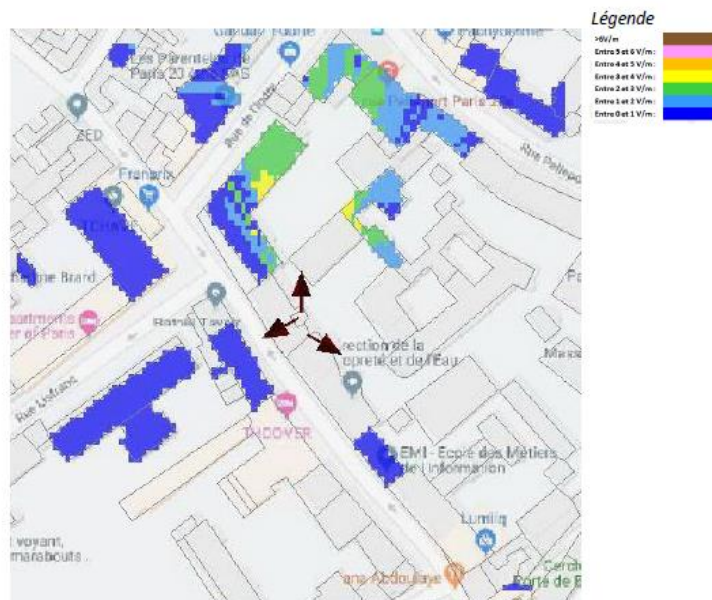
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 16,5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
 [Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 3-4 V/m	entre 4-5 V/m
Hauteur	19,5 m	16,5 m	19,5 m

Les niveaux calculés dans l'accueil de jeunes enfants, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



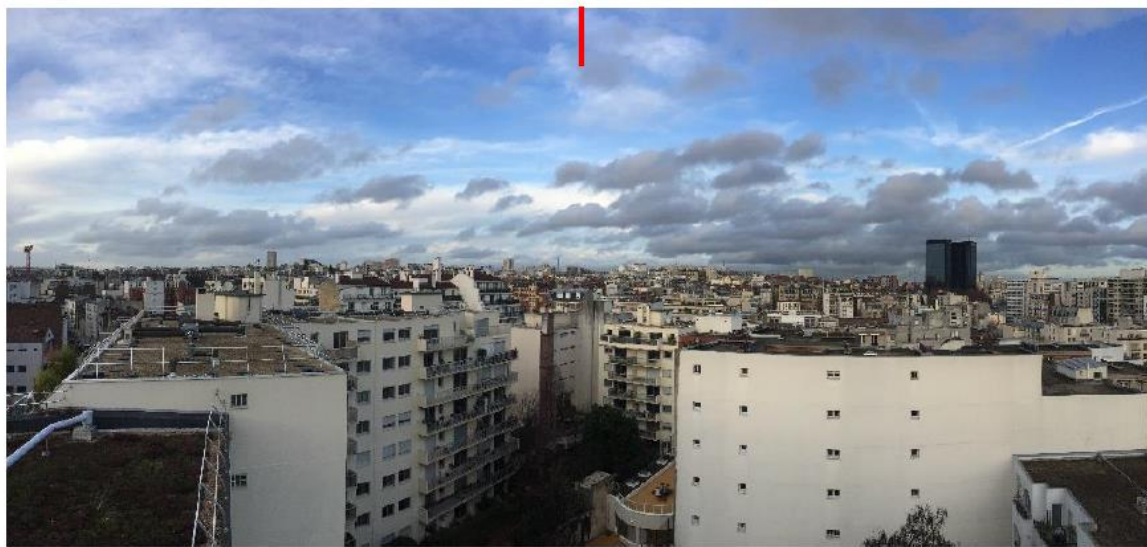
Etat projeté :



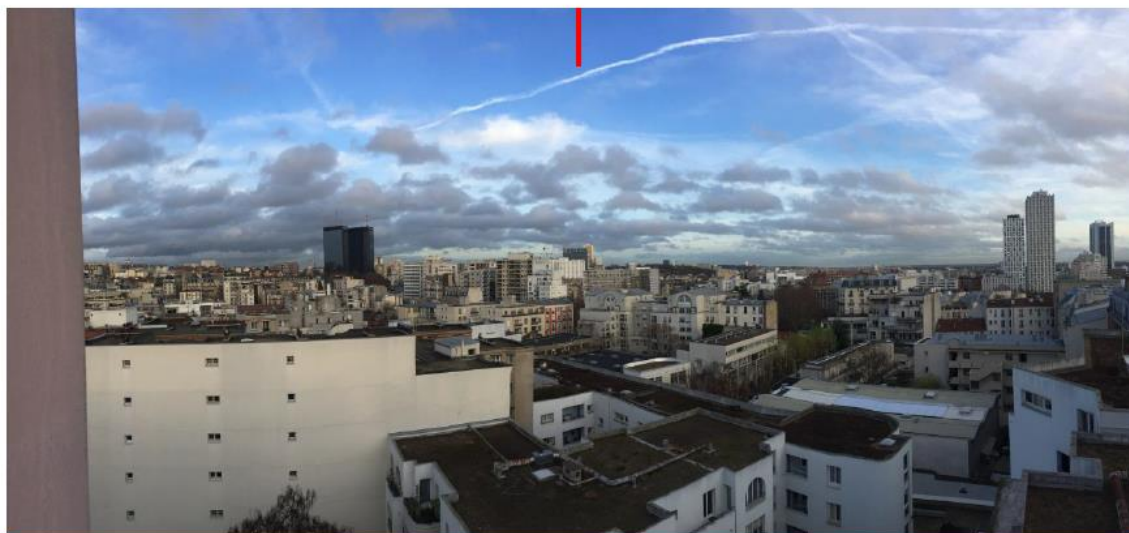
Aucune modification visuelle

Vue des Azimuts

S1 Azimut 0 ° :



S2 Azimut 120 ° :



S3 Azimut 240 ° :

